

CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre des Crédits d'Actions Locales (C.A.L), la délégation départementale de l'action sociale du Rhône propose aux agents du ministère de l'économie des finances des accueils subventionnés dans les centres de loisirs suivants.

Ces dispositions entraînent le retrait systématique d'un dossier d'inscription auprès de la délégation de l'action sociale du Rhône pour que cette dernière soit en mesure de vous transmettre l'attestation vous donnant accès au tarif préférentiel.

Contact : actionsociale.69@finances.gouv.fr ou par téléphone au 04 72 77 20 87

Nous vous rappelons que les subventions interministérielles ne sont pas accordées pour ces centres, une subvention étant déjà versée dans le cadre des Crédits d'Actions Locales.

ACCUEIL DE LOISIRS SNCF

Les centres sont accessibles les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Ils accueillent les enfants de 3 à 16 ans (repas, goûter compris. Uniquement pour la Bachasse, le transport est compris avec ramassage car).

<u>Centre aéré de la Bachasse</u> 5 chemin des Bottières 69110 ST FOY LES LYON 06 27 64 14 97	<u>Centre aéré de Badan</u> 104 avenue Berthelot 69520 GRIGNY 06 17 03 93 43	<u>Centre aéré de St Priest</u> 21 rue Pierre Semard 69800 SAINT PRIEST 06 17 03 93 45
--	---	---

Prix de la journée normal pour extérieurs SNCF : 42,00 € **Prix de la journée négocié pour les agents MEFR : 38,34 €**

Le Conseil départemental de l'action sociale a décidé d'octroyer une subvention variable selon 4 tranches de QF suivant le tableau de barème ci-contre :

BAREME		
Quotient Familial*	Subvention action sociale	Prix journée
< 1087	23,34 €	15,00 €
De 1087 à 1500	20,34 €	18,00 €
De 1501 à 1750	17,34 €	21,00 €
> 1750	14,34 €	24,00 €

Dans la limite de 36 journées par enfant et par an.

*Prix selon le quotient familial (QF) :

QF = Revenu Fiscal de Référence

Nbre de parts x 12

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATION COURTE ECHELLE

VILLEFRANCHE ET ENVIRONS

Le centre est accessible les mercredis (en journée complète ou ½ journée) et les vacances scolaires (inscription à la semaine), hors jours fériés et vacances de Noël.

Il accueille les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 14 ans.

Lieu : Centre aéré Marc Julien, 120 Chemin Saint Jean 69480 Pommiers

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale a décidé d'octroyer une subvention de :

5€ par enfant et par jour

Action limitée à 250€ par enfant/par année civile

Pour bénéficier du tarif subventionné par les Crédits d'Actions Locales, vous devez contacter la délégation en amont de votre inscription auprès du centre de loisirs.

ACCUEIL DE LOISIRS DES SHARKS ALSH (BCCL)

VILLEURBANNE

Les centres sont accessibles pendant les vacances scolaires, sur des semaines de 4 ou 5 jours, hors jours fériés et vacances de Noël.

Il accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans.

Lieux :

<u>COMPLEXE SPORTIF LOUIS ARMAND</u> 20 rue Armand 69100 Villeurbanne	<u>COMPLEXE SPORTIF JEANNE DESPERAMET RUELLO</u> 12 rue Baudin 69100 Villeurbanne	<u>GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL</u> 8 RUE Willy Brandt 69100 Villeurbanne
---	---	--

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale a décidé d'octroyer une subvention de :

5€ par enfant et par jour

Action limitée à 250€ par enfant/par année civile

Pour bénéficier du tarif subventionné par les Crédits d'Actions Locales, vous devez contacter la délégation en amont de votre inscription auprès du centre de loisirs.

actionsociale.69@finances.gouv.fr

ACCUEIL DE LOISIRS MEJC

MILLERY

Le centre est accessible les mercredis sur des journées complètes et les vacances scolaires, hors jours fériés et vacances de Noël.

Il accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans.

Lieux :

<u>MEJC</u> 19 rue Bourchanin 69390 MILLERY	<u>GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE</u> 24 bis avenue du Sentier 69390 MILLERY	<u>COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT</u> rue Bourchanin 69390 MILLERY
---	--	---

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale a décidé d'octroyer une subvention de :

5€ par enfant et par jour

Action limitée à 250€ par enfant/par année civile

Pour bénéficier du tarif subventionné par les Crédits d'Actions Locales, vous devez contacter la délégation en amont de votre inscription auprès du centre de loisirs.

actionsociale.69@finances.gouv.fr